



Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux

PARIS, le 27 décembre 2022

Monsieur Jean – Louis Coquin  
Président de la FENAMEF  
43 rue Charenton  
75 012 PARIS

à

Madame SAHIN  
Cheffe du bureau de l'accès au droit et  
de la médiation  
35, rue de la Gare  
75 019 PARIS

Affaire suivie par : Amélie NAUDOT – Secrétaire Générale de la Fénamef

Objet : Candidature pour un siège au sein du CONSEIL NATIONAL DE LA MEDIATION

Madame SAHIN,

La Fenamef, fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux est un regroupement d'associations créé en 1991 par des professionnels de la famille dès l'avènement de la médiation familiale en France. Notre conseil d'administration est composé de médiateurs familiaux, de cadres et de dirigeants de structures ce qui nous permet d'être proactif dans les actions que nous menons.

Aujourd'hui, notre fédération regroupe pas moins de 300 associations et plus de 1500 professionnels, sur l'ensemble du territoire, en métropole et dans les DOM-TOM. Elle apporte un soutien stratégique et opérationnel à ses adhérents et forme l'ensemble de ses acteurs dont la particularité repose sur une éthique, une déontologie et un référentiel communs.

La diversité des structures adhérentes (envergure, localisation, publics accueillis, projets...) nous offre une vision plurielle, globale, pragmatique et participative de la médiation familiale et nous positionne comme l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics dans l'animation du réseau et dans l'expertise par l'apport d'éléments d'analyse tant quantitatifs que qualitatifs nécessaire à l'élaboration des politiques publiques.

Dans une dynamique de réponse aux besoins de toutes les familles et de tous les justiciables, la fédération soutient les actions et les innovations de ses adhérents et poursuit des projets pour l'évolution du métier de médiateur familial et de sa professionnalisation. Ainsi, la Fénamef a participé à la création puis à la mise en place du Diplôme d'Etat de la Médiation Familiale, à la participation de la définition de la Médiation Familiale et en partenariat avec la DGCS, la CNAF, la CCMSA et le ministère de la justice, à l'évolution des financements dans le cadre de la prestation de service et l'élaboration d'un comité des financeurs.

Nous pouvons également citer les travaux en cours avec Elisabeth Laitier dans le cadre du comité de filière de la branche du soutien à la parentalité, les groupes de travail et diverses interventions dans des colloques en partenariat avec la DGCS, le SADJAV, la CNAF et la CCMSA, les apports liés aux textes juridiques issus de demandes du ministère de la justice et bien d'autres sujets qui nous animent au quotidien.

La médiation familiale occupe désormais une place prépondérante dans les modes alternatifs de gestion des différends au regard de sa structuration depuis maintenant 30 ans. On observe, par ailleurs, que bien souvent, d'autres types de médiations tels que la médiation à la consommation, la médiation pénale, la médiation judiciaire révèlent des besoins de médiations intrafamiliales.

- Siège Administratif : 6 rue des Vaux de la Folie, 14 000 CAEN
- Siège Social : 43, rue de Charenton – 75 012 PARIS

Tél. : 02 31 46 87 87 – [contact@fenamef.asso.fr](mailto:contact@fenamef.asso.fr) - [www.fenamef.asso.fr](http://www.fenamef.asso.fr)



Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux

En tant que président de la Fenamef et surtout directeur de la plus importante structure de sauvegarde dans les Pyrénées Orientales, je suis confronté aux besoins et attentes de mes collaborateurs. Mon double positionnement au travers de mes missions est un atout certain pour une instance nationale.

Ma suppléante, Madame Patricia FOUQUE est directrice d'une association de médiation familiale dans le département du Gard. Elle intervient en tant que médiatrice familiale. Administratrice de la fédération, elle coordonne, en sa qualité de tête de réseau, des actions partenariales dans la Région Occitanie.

Membre du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale lors de sa création en 2001, notre positionnement, nos valeurs et nos actions nous amènent à légitimement candidater pour un siège au sein du Conseil National de la Médiation. Forte de son expérience et de son antériorité, la FENAMEF souhaite mettre son expertise au service de la réflexion collective sur le développement de la médiation défini comme tel dans les objectifs de l'article 45 de la loi 2021-1729 du 22/12/2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Espérant que notre courrier retiendra votre attention, nous vous prions de croire, Madame SAHIN, à notre considération les plus sincères.

Le Président de la Fénamef

Jean-Louis COQUIN

En pièces jointes :

- La liste des membres du Conseil d'administration
- Les statuts de la Fédération